



**Procès-verbal de l'assemblée municipale
du jeudi 19 juin 2014**

de la commune municipale de Sauge

Procès-verbal de l'assemblée municipale du jeudi 19 juin 2014, à 20 heures, au Centre communal de Plagne

Président de l'assemblée	:	M. Claude Poffet
Secrétaire de l'assemblée	:	Mme Sandrine Frutschi
Scrutateurs	:	Mme XXXXXXXXXXXX et M. XXXXXXXXXXXX
Ayants droit	:	33 votants

Il est 20 heures lorsque le Président ouvre cette assemblée, dite des comptes.
M. Claude Poffet informe les participants que l'ordre du jour suivant a été publié officiellement dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 19 du 15 mai 2014.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 2014
2. Discuter et approuver les comptes 2013 des communes de Plagne et de Vauffelin
3. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
 - Asphaltage du Chemin du Saraigne
 - Remplacement des luminaires de Vauffelin et de Frinvillier
 - Rénovation du logement de l'école de Frinvillier
4. Election d'un(e) vice-Président(e) des assemblées
5. Discuter et approuver le nouveau règlement sur les émoluments
6. Discuter et approuver le nouveau règlement sur les déchets et le règlement tarifaire sur les déchets
7. Divers et imprévus

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée ou s'il est accepté tel que présenté ? Aucun changement n'étant désiré, l'ordre du jour est approuvé.

Avant de passer au 1^{er} point, M. Claude Poffet passe à la nomination des scrutateurs. C'est Mme XXXXXXXXXXXX et M. XXXXXXXXXXXX qui officieront avec l'approbation des ayants droit.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

Point 1

Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 2014

M. Claude Poffet informe l'assemblée que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 3 mars 2014 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale, la lecture n'est plus nécessaire. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, il est soumis à l'assemblée pour approbation. Le Président passe au vote à main levée.

C'est à l'unanimité et sans avis contraire que **le procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 2014 est approuvé** avec remerciements à sa rédactrice.

Point 2

Discuter et approuver les comptes 2013 des communes de Plagne et de Vauffelin

Pour la présentation des comptes des 2 anciennes communes, la parole est donnée à M. Frank Krumm, responsable du dicastère des finances.

Selon M. Frank Krumm, l'assemblée de ce soir est exceptionnelle à plus d'un titre ! Ce sont les comptes de 2 communes donc 3 villages qui sont soumis à l'acceptation et ces comptes communaux sont flamboyants. Nous héritons des conseils précédents, une situation agréable !

Il passe à la présentation détaillée tout d'abord des comptes de Plagne :

❖ 0 Administration générale :

Les dépenses ont été un peu moins élevées que prévues car le crédit libre du conseil n'a été que partiellement utilisé.

❖ 1 Sécurité publique :

Malgré un revenu du contrôle des habitants moins élevé, le budget est tenu grâce à une maîtrise des coûts du service de défense.

❖ 2 Enseignement et formation :

Baisse de la participation à la Ville de Bienne et à l'école de musique, mais augmentation des frais de l'école primaire et enfantine et de l'entretien du bâtiment scolaire.

❖ 3 Culture et loisirs :

Diminution de la contribution versée à l'Echo du Bas-Vallon.

❖ 4 Santé :

Aucune contribution n'a été versée au dentiste scolaire.

❖ 5 Prévoyance sociale :

Baisse très nette due à une participation communale moins élevée aux charges de l'assistance sociale.

❖ 6 Trafic :

Une diminution des coûts est enregistrée grâce à des dédommagements plus élevés encaissés des BKW et une réduction des charges pour le transport régional.

❖ **7 Environnement :**

Ce poste doit s'autofinancer :

Alimentation en eau

- Ce poste ne fait encore pas partie des comptes communaux, gestion par le SEPVF.

Assainissement des eaux usées

- Près de CHF 89'000.00 ont été mis en réserve
- Moins de participation au SEGO
- Retour d'une réserve du SEGO non budgétée
- Coût supplémentaire lié au contrôle des fosses septiques

Environnement : déchets

- Part aux coûts de CELTOR supérieure
- Vente de sacs et vignettes plus importante

Environnement

- Achats de matériel un peu plus importants

❖ **8 Economie publique :**

- Petit supplément dans l'encaissement de la taxe de séjour
- Mise en réserve pour des investissements futurs liés au Tourisme
- Contribution à Parc Chasseral, peu de frais supplémentaires
- Petit supplément de bonification par la CEC

❖ **9 Finances et impôts :**

Une nette augmentation du revenu, CHF 89'000.00, grâce à des rentrées d'impôts plus importantes que prévues et des dépréciations revues à la baisse. Pourtant une baisse conséquente de la péréquation financière a été enregistrée, CHF 27'000.00.

En récapitulation, les comptes de Plagne clôturent au 31 décembre 2013 de la manière suivante :

➤ Revenus	CHF	1'545'913.19
➤ Charges	CHF	<u>- 1'380'951.46</u>
➤ Résultat de l'exercice 2013	CHF	164'961.73

Soit une amélioration de CHF 172'830.73 par rapport au budget 2013 qui prévoyait un excédent de charges de CHF 7'869.00.

La fortune nette au 31 décembre 2013 s'élève à CHF 1'573'833.15.

M. Frank Krumm nous résume cet excellent exercice comptable 2013 en 4 points :

- Bonne maîtrise des charges communales
- Moins de contributions cantonales en terme de prévoyance sociale
- Part communale aux transports régionaux moins élevée que prévue
- Rentrée fiscale plus importante

Les comptes soumis au vote sont sains et justifient en tout point la diminution de quotité votée avec le budget 2014 de la Commune de Sauge. Selon l'organe de révision, les contrôles effectués n'ont révélé aucune anomalie, tout est en conformité légale. Plagne apporte dans le panier de la mariée 1 million de francs, pour payer les factures !

Il remercie encore Mme Anne Grosjean, responsable des finances, pour son excellent travail !

La parole est donnée à l'assemblée. Comme il n'y a pas de question, il est procédé au vote à main levée.

C'est par une large majorité, sans avis contraire que **les comptes 2013 de la commune de Plagne sont approuvés.**

M. Frank Krumm passe maintenant à la présentation détaillée des comptes de Vauffelin :

❖ **0 Administration générale :**

Les dépenses ont été un peu moins élevées que prévues car l'étude sur la fusion a été limitée et les charges sociales "employeur" sont plus basses.

❖ **1 Sécurité publique :**

Diminution des frais due, à la baisse des subventions au service de défense et à la PCI, à la facturation en hausse des permis de construire et ceci malgré une mise à jour des cadastres plus chère que budgétée.

❖ **2 Enseignement et formation :**

Baisse des coûts de la communauté scolaire et de l'école à Bienne. Meilleur rendement du centre de Frinvillier. Par contre hausse des élèves à l'école de musique et des frais d'entretien du bâtiment scolaire.

❖ **3 Culture et loisirs :**

Diminution de la contribution versée à l'Echo du Bas-Vallon, aucun frais d'entretien pour les chemins pédestres et un entretien minimum de la fontaine.

❖ **4 Santé :**

Petite contribution versée au dentiste scolaire.

❖ **5 Prévoyance sociale :**

Baisse très nette due à une participation communale moins élevée aux charges de l'assistance sociale.

❖ **6 Trafic :**

Légère diminution des charges due principalement à l'entretien des routes qui a coûté moins cher.

❖ **7 Environnement :**

Ce poste doit s'autofinancer :

Alimentation en eau

➤ Ce poste ne fait encore pas partie des comptes communaux, gestion par le SEPVF.

Assainissement des eaux usées

- CHF 73'000.00 ont été transférés dans un fond spécial
- Moins de participation au SEGO
- Augmentation de la facturation liée à la consommation
- Coût d'entretien supplémentaire

Environnement : déchets

- Part aux coûts de CELTOR inférieure
- Vente de sacs et vignettes plus importante

Environnement

- Achats de matériel d'entretien un peu plus importants

❖ **8 Economie publique :**

- Petite baisse de l'encaissement de la taxe de séjour
- Bonification réelle de la CEC

❖ **9 Finances et impôts :**

Une nette augmentation du revenu, CHF 65'000.00, grâce à des rentrées d'impôts plus importantes et moins de dépréciations nécessaires sur les bâtiments (entretien constant), ceci malgré une baisse très importante de la péréquation financière de CHF 130'000.00.

En récapitulation, les comptes de Vauffelin clôturent au 31 décembre 2013 de la manière suivante :

➤ Revenus	CHF	1'725'146.68
➤ Charges	CHF	<u>- 1'641'342.10</u>
➤ Résultat de l'exercice 2013	CHF	83'804.58

Soit une amélioration de CHF 73'128.58 par rapport au budget 2013 qui prévoyait un excédent de revenus de seulement CHF 10'676.00.

La fortune nette au 31 décembre 2013 s'élève à CHF 1'197'059.39.

M. Frank Krumm nous résume à nouveau cet excellent exercice comptable 2013 en 4 points :

- Egalement bonne maîtrise des charges communales
- Moins de contributions dans les domaines de la prévoyance sociale et de l'enseignement
- Diminution des 2/3 de la péréquation financière
- Comme à Plagne, rentrée fiscale plus importante

Les comptes soumis au vote sont aussi sains et justifient également en tout point la diminution de quotité votée avec le budget 2014 de la Commune de Sauge. Selon l'organe de révision, les contrôles effectués n'ont révélé aucune anomalie, tout est en conformité légale. Dans le panier de la mariée, Vauffelin apporte 2 millions de francs !

Il remercie encore Mme Liselotte Deloy, responsable des finances, pour son excellent travail !

Questions :

- M. XXXXXXXXXXX, que concernent les dépenses d'assistance de CHF 13'300.00 ? M. Frank Krumm, c'est la part communale à la répartition des coûts cantonaux. La commune paie pour les personnes dans le besoin, une part au nombre d'habitants et une part sur les habitants réellement à l'aide sociale.
- M. XXXXXXXXXXX, le canton s'occupe-t-il toujours des arrérages d'impôts et sur combien d'années ? M. Frank Krumm, oui l'intendance cantonale des impôts le fait pour les communes pour toutes les années en retard.
- M. XXXXXXXXXXX, CHF 8'000.00 pour la ciblerie, Vauffelin n'a plus de stand de tir ? M. Patrick Sandmeier, justement comme Vauffelin n'a plus de stand, c'est une participation à la mise en conformité des ciberles de Plagne, pose de pièges à balles, pour que les citoyens de Vauffelin-Frinvillier puissent faire leurs tirs obligatoires.

Comme il n'y a pas d'autre question, il est passé au vote à main levée.

C'est également à la majorité et sans avis contraire, que **les comptes 2013 de la commune de Vauffelin sont acceptés.**

Point 3

Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :

- **Asphaltage du Chemin du Saraigue**
 - **Remplacement des luminaires de Vauffelin et de Frinvillier**
 - **Rénovation du logement de l'école de Frinvillier**
-

Pour ce point c'est M. Patrick Sandmeier, responsable du dicastère des travaux publics, qui nous présente les arrêtés de comptes.

Tout d'abord, Asphaltage du Chemin du Saraigue :

➤ Crédit d'engagement voté le 13.12.2012	CHF	170'000.00
➤ ./ Dépenses consenties	CHF	<u>169'059.05</u>
➤ Différence selon le crédit accordé de	CHF	- 940.95

Comme personne ne demande la parole, M. Patrick Sandmeier passe au 2^{ème} décompte, Remplacement des luminaires de Vauffelin et de Frinvillier :

➤ Crédit d'engagement voté le 13.12.2010	CHF	45'000.00
➤ ./ Dépenses consenties	CHF	<u>45'404.15</u>
➤ Différence selon le crédit accordé de	CHF	404.15

Pas de question sur ce décompte, M. Patrick Sandmeier présente le dernier arrêté, Rénovations du logement de l'école de Frinvillier :

➤ Crédit d'engagement voté le 10.12.2012	CHF	30'000.00
➤ ./ Dépenses consenties	CHF	<u>31'596.90</u>
➤ Différence selon le crédit accordé de	CHF	1'596.90

Pas de question, le Président passe au point suivant.

Point 4

Election d'un(e) vice-Président(e) des assemblées

Le Président explique qu'en cas d'imprévu, si lui-même devait avoir un empêchement, il faudrait une deuxième personne pour présider l'assemblée.

Il demande si le conseil municipal a quelqu'un à proposer ? Si l'assemblée a une proposition ? Ou s'il y a un candidat dans la salle ?

Comme aucune proposition n'est enregistrée, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Point 5

Discuter et approuver le nouveau règlement sur les émoluments

En tant que responsable de l'administration, M. Pierre-Alain Grosjean prend la parole pour nous exposer les grandes lignes de ce nouveau règlement sur les émoluments. Celui-ci a été fait sur le modèle proposé par le canton.

En cas d'acceptation, il entre en vigueur le 1^{er} août 2014 et abroge le règlement sur les émoluments de la Commune de Vauffelin valable depuis l'entrée en vigueur de la fusion.

La parole est donnée à l'assemblée. Sans question de celle-ci, il est procédé au vote à main levée.

C'est à l'unanimité, sans avis contraire, que **le nouveau règlement sur les émoluments est approuvé.**

Point 6

Discuter et approuver le nouveau règlement sur les déchets et le règlement tarifaire sur les déchets

Pour ce point, c'est M. Patrick Villard, responsable du dicastère des déchets, qui prend la parole. Il nous explique le contenu de ce nouveau règlement. Celui-ci a également été fait selon le modèle proposé par le canton.

Pour le règlement tarifaire, petit rappel des taxes d'élimination des déchets

- CHF 170.00 par ménage
- CHF 90.00 par personne seule
- CHF 300.00 par entreprise de 4 à 10 employés
- CHF 600.00 par entreprise de 11 à 20 employés
- CHF 900.00 par entreprise de plus de 20 employés

Ces taxes sont identiques à celles pratiquées à ce jour.

En cas d'acceptation, le règlement et son tarif entrent en vigueur le 1^{er} août 2014 et abrogent les règlement et tarif de la Commune de Plagne valable depuis l'entrée en vigueur de la fusion.

Il est ensuite passé aux questions. Comme la parole n'est pas demandée, il est procédé au vote à main levée.

C'est à la majorité et sans avis contraire que **le nouveau règlement sur les déchets et le règlement tarifaire sur les déchets sont acceptés.**

Point 7

Divers et imprévus

Le Président passe tout d'abord la parole à l'assemblée.

Questions :

- M. XXXXXXXXXXXX, pour l'aménagement du territoire, un responsable sera-t-il nommé, une commission d'accompagnement sera-t-elle formée pour la commune de Sauge ? M. Adrien Boder, la commission de construction a déjà abordé ce point lors de sa dernière séance du mardi 17 juin 2014. Une offre du bureau Croptier & Cueni a déjà été réceptionnée. Vraisemblablement 2 ou 3 offres complémentaires seront demandées. Ensuite selon le montant, le vote se fera en assemblée municipale ou en séance de conseil. Une séance d'information sera agendée en 2015.
- Mme XXXXXXXXXXXX, que va faire la commune pour la "gouille" d'eau devant sa fenêtre ? M. Patrick Sandmeier, nous sommes en litige avec l'entreprise responsable des travaux mais dès qu'un accord sera conclu, ce défaut sera réparé.
- M. XXXXXXXXXXXX, le PGEE de Vauffelin est-il terminé ? M. Patrick Sandmeier, oui, pourquoi ? M. René Huguélet, car le dépotoir et la grille sont mal placés, le travail est mal fait, et avec un crédit additionnel de CHF 30'000.00, c'est scandaleux et honteux...
- Mme XXXXXXXXXXXX, donc pour les trous au Chemin de la Sauge et à la Route de Romont, c'est aussi terminé ? M. Patrick Sandmeier, non, le PGEE est terminé, mais ces travaux ne font pas partie du PGEE (canalisations). Maintenant les travaux de réparation qui doivent encore être fait, vont être entrepris.

Comme il n'y a pas d'autre question, la parole est passée à M. Pierre-Alain Grosjean, maire.

M. Pierre-Alain Grosjean tient à remercier le secrétariat municipal, tous les employés communaux, l'assemblée et toutes les personnes qui ont œuvrés pour le démarrage de cette nouvelle commune. Beaucoup de travail a déjà été accompli mais il reste encore beaucoup à faire ! Les conseillers municipaux sont à disposition de la communauté selon leur disponibilité. Merci encore au Président de cette assemblée.

M. Claude Poffet demande si quelqu'un désire encore prendre la parole. Comme ce n'est plus le cas, M. Pierre-Alain Grosjean remercie l'assemblée, souhaite une bonne rentrée à tous les participants, mais avant, les invite à prendre le verre de l'amitié.

Le Président clôt l'assemblée à 21h15.

Le Président des assemblées :

La secrétaire des assemblées :

Claude Poffet

Sandrine Frutschi